



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DE PEYROLAS

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de :

Délibération
2026-06-38

M. SALAU Claude Maire,

Présents : Mrs et Mme, FLORENSON Fabien, LEROUX Aurélie, ROLLET Franck, EYMARD Françoise, PIQUERAS MARTINEZ José, BUYCK Marie-France, GEROSA-UDYCZ Isabelle, LAROSAS Daniel, TACCIA Stephen, DESPALLEES Brigitte, MUCHA Jean-Philippe, EULA Patricia, GASQ Stéphanie, CAVALIER Grégory.

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	18

Absent(s) : Mme WU-ROLLIN Florence

Excusé(s) : M. ALBINI Simon, M. BOULOGNE Damien, M. PRIORON Hervé

Date de la Convocation
01/06/2026

Pouvoir (s) : M. ALBINI Simon donne procuration à M. PIQUERAS-MARTINEZ José
M. BOULOGNE Damien donne procuration à Mme LEROUX Aurélie
M. PRIORON Hervé donne procuration à M. CAVALIER Grégory

A été nommé(e) secrétaire : Mme BUYCK Marie-France

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'HABITAT INCLUSIF ENTRE LA COMMUNE DE ST JULIEN DE PEYROLAS ET SEMIGA

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'Habitat Inclusif la résidence Les Pins - Le Bonheur Partagé réalisé par SEMIGA est composé de :

- 8 villas individuelles dont 8 logements type 2. Ces villas seront louées par SEMIGA à des personnes âgées autonomes et/ou en situation de handicap autonomes ;
- une salle partagée de 49 m² environ d'un coin WC et d'un coin bureau. Cette salle partagée est un lieu permettant aux résidents de se retrouver et mettre en œuvre leur projet de Vie Partagée

La convention présente les principes de fonctionnement de la résidence entre la commune de St Julien de Peyrolas et SEMIGA.

Une convention de mise à disposition de la salle commune sera également signée entre la commune de St Julien de Peyrolas et SEMIGA au moyen d'un contrat de bail civil.

Une convention de gestion de flux visant à permettre l'attribution des logements sera signée entre la commune de St Julien de Peyrolas et SEMIGA.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de fonctionnement de l'habitat inclusif entre la commune de St Julien de Peyrolas et SEMIGA, et à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de bail civil permettant la mise à disposition de la salle commune entre la commune de Saint Julien Peyrolas et SEMIGA et à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de gestion en flux entre la commune de Saint Julien Peyrolas et SEMIGA et à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision

Certifie que la présente délibération a été :
Publiée le 08 /06/2026
Transmise au représentant de l'Etat le 08/06/2026

Le Maire,
Claude SALAU

